

## Procès-verbal de la réunion du samedi 18 septembre 2021

---

**Présents:**

Didier MARCHAND, Président ; Marc LEFORESTIER, Vice-Président Délégué ; Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale ; Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général ; Fabien BERTHELOT, Bruno BAUDET, Pascal LEVEQUE, Jean-Marc ROBIN, Vice-Présidents ; Karine CORRE, Bernard CALVEZ, Jonathan DARCEL, Patrick GUEGAN, Eric GUEZO, Cyrille GUIMARD, Myriam LORINQUER (jusqu'à 12h30), Annick LOCHET, François QUILLIVIC, membres.

**Absent(e)s excusé(e)s:**

Gurvan MUSSET, Vice-Président, Jean-Jacques DEMAY, Amandine JOUANNO, Mikaëlle LE DU, Dr Gwénaëlle MADOUAS, Mickaël ROUZIÈRE, Adeline STOCARD-JOUET membres

**Assistent:**

Julien FISTAHL, Directeur des Activités

---

La séance débute à 8h35.

Didier MARCHAND remercie les membres de leur présence, puis fait le point sur les absents excusés.

**1. Adoption du PV de la réunion du CA du 29/05/21.**

Didier MARCHAND propose aux membres l'adoption du PV de la réunion du CA du 29/05/21. François QUILLIVIC souhaite connaître le détail des clubs qui ont déposé des demandes de subventions ANS 2021, notamment pour le Finistère. Pascal LEVEQUE précise qu'il lui communiquera cette information.

Le PV de la réunion du CA du 29/05/21 est adopté à l'unanimité.

## 2. Intervention de Didier MARCHAND, Président.

### 2.1 - Informations générales.

Didier MARCHAND débute son intervention en rappelant aux membres, comme ils ont pu en prendre connaissance dans le PV de la réunion du BE du 02/09/21, le décès de Jean-Paul WATERLOOS organisateur du Tour du Finistère et passionné inconditionnel du cyclisme.

Il informe également les membres du CA de la disparition de Jean PERRAULT, un autre grand serviteur du cyclisme.

Les membres du CA s'associent à la peine des familles et des proches et adressent leurs plus sincères condoléances.

Didier MARCHAND fait un point sur le poste de CTR Bretagne, il rappelle que Jean-Charles ROMAGNY n'est plus présent depuis le 31/08/21. Le Ministère via la DTN a procédé à un recrutement au sein des 3 candidatures privées adressées (pas de candidat du domaine public). Ce mode de recrutement devrait faire jurisprudence au niveau national, car plusieurs régions n'ont pu recruter de CTR ces dernières années.

Après entretiens, Aurélien VAULÉON actuel CTD du CD35 a été retenu. Les différentes formalités en cours au niveau du Ministère ne permettent pas de connaître précisément la date de sa prise de fonctions, mais celle-ci devrait intervenir au plus tard le 01/11/21. Durant cette période un peu floue Jean-Charles ROMAGNY assurera la transition.

Eric GUÉZO commente : si certaines régions sont actuellement dépourvues de CTR, cela est dû à un choix du Ministère. Ce dernier désire réduire le nombre de cadres techniques. La Bretagne a été épargnée uniquement par le fait que Jean-Charles ROMAGNY a postulé à une création d'un poste de CTN. Il demande l'appellation exacte du poste d'Aurélien VAULÉON, (CTR ou CTS) ? Il précise que dans la mesure où celui-ci n'est pas professeur de sport, il ne sera donc pas considéré comme CTS ; ceci peut le mettre en difficulté vis-à-vis de ses collègues titulaires d'un professorat de sport. Didier MARCHAND confirme que l'on sera attentif à sa progression de carrière en lui faisant préparer les examens nécessaires.

Aurélien VAULÉON aura les mêmes compétences que Jean-Charles ROMAGNY par rapport à la DRAJES.

Didier MARCHAND précise que oui et signale qu'il demandera l'appellation exacte à la DTN.

Cyrille GUIMARD fait remarquer qu'il serait bien que les élus puissent avoir connaissance du détail de sa fonction, de ses missions et responsabilités, il complète qu'il faudra définir la façon dont les élus seront amenés à travailler avec lui.

Didier MARCHAND rappelle : l'employeur d'Aurélien VAULÉON est le Ministère, il est sous la direction de la DTN qui le met à disposition de la Bretagne.

Les membres du CA souhaitent la bienvenue à Aurélien VAULÉON.

Joseph LAPPARTIENT interroge Fabien BERTHELOT afin de savoir si un recrutement est prévu en remplacement d'Aurélien VAULÉON au poste de CTD du CD35.

Fabien BERTHELOT confirme même si à ce jour, aucune annonce n'est parue. En effet le retard du Ministère à signer le contrat d'Aurélien VAULÉON fait que ce dernier n'a pas encore adressé sa lettre de démission.

Didier MARCHAND informe le CA de l'embauche d'Alexandre MONNIER à compter du 25/08/21 au poste d'Agent de Développement. Il rappelle qu'Alexandre MONNIER est au Comité Régional depuis 3

ans en alternance à ce poste. Il assurera une continuité des missions déjà confiées et travaillera en étroite collaboration avec les élus, les Commissions, les clubs et les CD.

Didier MARCHAND précise que cette embauche rentre dans le cadre du dispositif d'aide "1 Jeune - 1 Solution".

Didier MARCHAND rend compte au CA qu'il ne reviendra pas sur les résultats sportifs déjà évoqués dans le cadre du PV de la réunion du BE du 02/09/21, mais il tient quand même à féliciter, au nom du Comité Régional, Eddy LE HUITOUZE pour sa très belle 3ème place lors de l'épreuve CLM des Championnats d'Europe Juniors à Trente en Italie. Il rappelle l'arrêt de la carrière de Julie BRESSET, grande ambassadrice du sport cycliste et de notre région. Il lui souhaite, au nom du Comité Régional, une très bonne reconversion.

Didier MARCHAND attire l'attention du CA sur l'écriture du Projet Sportif Territorial 2021 - 2024, celui-ci doit être une retranscription réaliste de notre fonctionnement et des objectifs que nous nous fixons. Il conviendra, chaque année de faire un bilan des actions réalisées, en cours ou restant à mettre en place. Il rappelle que Marc LEFORESTIER est chargé de l'écriture du PST 2021 - 2024. Ce dernier a sollicité l'ensemble des élus par mail afin que ces derniers, en retour, fassent part de leur vision future sur leur discipline ou plus généralement sur le cyclisme breton.

La crise sanitaire a lourdement perturbé le début de cette mandature, mais maintenant que la situation s'est améliorée, rien ne justifie que certaines Commissions ne se soient toujours pas réunies. Celles-ci doivent définir rapidement les orientations et objectifs de leur Commission pour le mandat, en tenant compte des dates des réunions du BE et du CA.

Didier MARCHAND rappelle qu'il souhaite vivement que le VTT, le BMX et la Piste fassent des propositions concrètes pour l'évolution de leurs disciplines respectives et la mise en place de formations à destination des pilotes et coureurs afin de les accompagner vers le haut niveau.

Didier MARCHAND détaille que des budgets de 15 000€ pour le VTT et le BMX, puis 10 000€ pour la piste ont été prévus, sans déshabiller les autres disciplines. Le but est de proposer un budget global ambitieux, même déficitaire. Une part importante doit être dédiée au développement au travers de nouvelles disciplines : le Gravel , le BMX Freestyle et toutes autres disciplines.

Didier MARCHAND rend compte au CA de la réception de différents courriers :

- l'attribution d'une manche de Coupe de France Cyclo-Cross 2022/2023 à Camors ainsi que les Championnats de France de Cyclo-Cross 2023/2024 sur le même site.
- l'intention de candidature de Nicolas LEBRETON pour l'organisation d'une manche de Coupe de France Route N1 en 2022
- l'attribution d'une manche de Coupe de France BMX à Guipavas BMX en 2022

Il rappelle que Ploeuc-sur-Lié accueillera les Championnats de France VTT organisés par Armor Événements en 2022.

- la remarque d'un organisateur sur certaines épreuves sans prix ayant des pelotons plus fournis que des épreuves avec prix
- de remerciements suite à l'organisation de la formation des violences dans le sport à destination des jeunes.
- sur l'organisation d'un colloque de la transition écologique organisé par le CROS de Bretagne
- de félicitations de la FFC à l'organisateur du GP de Fougères dans le cadre de l'organisation de la finale de la Coupe de France Route N1 2021.

Cyrille GUIMARD explique avoir découvert récemment que les primes impactent les montées de catégories.

Bernard CALVEZ rappelle que la gestion de la supériorité manifeste est sous la responsabilité de la Commission Route, et que celle-ci a décidé de ne pas l'appliquer pour la saison 2021 afin de ne pas pénaliser la relance de l'activité.

Cyrille GUIMARD évoque également la problématique des désengagements massifs de dernière minute.

Julien FISTAHL précise au CA qu'effectivement tant que les engagements ne sont pas clôturés, les clubs peuvent désengager des coureurs et parfois cela peut représenter 2 tiers du nombre total de participants.

Didier MARCHAND indique qu'il va sensibiliser la FFC sur ce point afin de voir si l'accès à la liste des engagés pouvait être interdite jusqu'à clôture des engagements, car dans le cas présent cela pénalise l'organisateur et est totalement irrespectueux.

Eric GUÉZO évoque le compte rendu du Président de la Commission Piste mis à la disposition des membres dans le dossier de la réunion. Il souligne que celui-ci émane du Président de la Commission et non de la Commission elle-même qui ne s'est pas encore réunie en 2021 et donc n'a pas produit de compte rendu à l'attention du CA. Didier MARCHAND souligne que cela rejoint ces propos précédents et il partage l'avis d'Eric GUÉZO.

Jonathan DARCEL souligne qu'une Commission peut parfaitement travailler sans se réunir.

Eric GUÉZO conçoit cela mais précise qu'un compte rendu de réunion est nécessaire pour informer le CA du fonctionnement des Commissions, des propositions et décisions de celles-ci.

Bruno BAUDET revient sur la formation passée relative aux violences dans le sport et précise qu'il est impératif de ne pas en rester là. Le Comité Régional doit être présent et proposer aux éducateurs et encadrants des clubs une formation, c'est une priorité.

Cyrille GUIMARD évoque une expérience personnelle dans le cadre de sa mission auprès de la FFC en 2017.

Eric GUÉZO et Jean-Marc ROBIN soulignent que le rôle du Comité Régional est de mettre en place ses formations afin de communiquer et sensibiliser les dirigeants, éducateurs et encadrants de nos clubs.

Après discussion, le CA valide la mise en place dès que possible d'une réunion d'information et de sensibilisation sur les violences dans le sport par les CD. La même structure que lors de la première réunion sera sollicitée.

### **3. A valider.**

#### **3.1 - Convention entre les Comités Départementaux et le Comité Régional.**

Didier MARCHAND rappelle au CA que le projet de convention a été présenté au BE lors de sa réunion du 17/06/21 puis adressé aux 4 CD au début de l'été, aucune remarque n'ayant été formulée, le BE lors de sa réunion du 02/09/21 a émis un avis favorable.

Didier MARCHAND précise que c'est maintenant au CA de valider cette convention.

A l'unanimité, le CA valide la convention présentée ce jour entre le Comité Régional et les Comités Départementaux.

Didier MARCHAND informe le CA que les Présidents de CD ont été invités à préciser leurs disponibilités afin de procéder à la signature officielle.

### 3.2 - Modification de l'annexe 3 du Règlement Intérieur - Règlement du FAES.

Didier MARCHAND réexplique brièvement aux membres le fonctionnement du FAES et rappelle que le BE lors de sa réunion du 17/06/21 a émis un avis favorable aux modifications apportées à l'annexe 3 du Règlement Intérieur - règlement du FAES, puis cède la parole à Joseph LAPPARTIENT qui a travaillé à l'actualisation du Règlement Intérieur à ce niveau.

Joseph LAPPARTIENT détaille au CA les différentes modifications apportées.

Eric GUÉZO fait remarquer que la modification apportée à l'article 3 rédigé ainsi ne prend en compte que les BPJEPS. Les membres échangent sur cette observation.

Joseph LAPPARTIENT souligne que c'est un choix qui doit permettre de garantir un certain niveau de connaissances et de compétences des CTD de CD.

Le CA propose une modification en fin du paragraphe de l'article 7 :

*"En cas d'embauche en cours d'année, la dotation sera proratisée avec un minimum de 1/3 de la part du F.A.E.S collecté sur l'année en cours, et revenant au Comité départemental."*

Comme suit :

*"En cas d'embauche en cours ~~d'année~~ d'exercice comptable, la dotation sera proratisée avec un minimum de 1/3 de la part du F.A.E.S collecté sur l'année en cours, et revenant au Comité départemental."*

En tenant compte de la modification proposée par le CA, celui-ci valide à l'unanimité les modifications apportées à l'annexe 3 du Règlement Intérieur - Règlement du FAES

## **4. Intervention de Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale.**

### 4.1 - Point sur l'Assemblée Générale et la Soirée des Champion(ne)s 2021.

Régine LE TRAOU fait un point sur les diverses démarches engagées afin d'organiser l'Assemblée Générale et la soirée des Champion(ne)s 2021. Elle attire l'attention du CA sur les difficultés rencontrées et explique qu'une opportunité s'est présentée cette semaine sur la commune de Malguénac (56) pour l'organisation de la Soirée des Champion(ne)s le vendredi 17/12 et l'Assemblée Générale le 18/12.

Julien FISTAHL rend compte de sa visite de l'équipement avec Michaël GILSON dans la semaine, il informe le CA qu'il s'agit d'une salle complètement neuve dont l'inauguration doit intervenir prochainement, celle-ci est sensiblement configurée comme la salle de l'Assemblée Générale 2019 à Guipavas.

Régine LE TRAOU indique au CA qu'elle va demander à Michaël GILSON de se mettre en relation avec Pontivy et Malguenac pour mettre, dès maintenant, une option sur 2 week-ends de décembre en vue de l'Assemblée Générale 2022. Des devis sont demandés afin de voir au mieux.

Joseph LAPPARTIENT indique que, dans la mesure où la date définitive de notre Assemblée Générale semble arrêtée, il convient d'apporter une modification à la date de la prochaine réunion du CA.

Cette réunion initialement prévue le 27/11 puis à la date du 11/12 (suite à la modification du calendrier des réunions fédérales auxquelles la présence du Président est requise et validée le 02/09 lors du BE) le 04/12. Le calendrier serait le suivant :

- Commission des Finances le 18/11
- BE le 18/11
- CA le 04/12
- AG le 18/12

Il précise qu'en cas de validation du CA, les vérificateurs aux comptes interviendraient les 2 et 03/12 au Comité Régional puis le 04/12 au CA.

Le CA émet un avis favorable au calendrier de réunions présenté par Joseph LAPPARTIENT.

Didier MARCHAND souligne qu'il est difficile chaque année de trouver une date, Julien FISTAHL souligne la nécessité d'anticiper.

Eric GUÉZO interroge le CA sur le format de la soirée des Champion(ne)s trop "traditionnel" à son goût. Faut-il récompenser les Champion(ne)s de Bretagne qui le sont déjà dans les départements ; n'a-t-on pas vocation à récompenser les médaillé(e)s nationaux et internationaux. Il aimerait qu'une réflexion soit engagée dans ce sens dans l'avenir.

Cyrille GUIMARD rejoint ces propos en indiquant qu'il faut respecter une certaine hiérarchie.

Marc LEFORESTIER fait remarquer qu'il ne partage pas ce point de vue et qu'il est important de garder de la proximité et de la convivialité.

Jonathan DARCEL partage l'avis d'Eric GUÉZO et estime que l'Assemblée Générale pourrait évoluer vers un format moins traditionnel pour redonner envie aux clubs d'y assister. Il propose d'interroger ces derniers sur les raisons de leur absence ; en fonction de leurs retours de revoir le déroulement de l'Assemblée Générale.

Didier MARCHAND explique qu'il y a un minimum de formalisme dans une AG, un ordre du jour, et qu'il est impossible d'écarter les collectivités ou les institutions qui doivent intervenir.

Jean-Marc ROBIN propose de coupler l'organisation de l'Assemblée Générale avec un événement, Coupe de France, Indoor...

Les membres débattent et s'accordent pour qu'une réflexion soit engagée concernant les formats de la Soirée des Champion(ne)s et de l'Assemblée Générale.

#### 4.2 - Point sur les candidatures aux Championnats de Bretagne Route 2022.

Régine LE TRAOU présente les différentes candidatures reçues :

- ❖ Championnat de Bretagne Femmes :
  - Association Plouay Cyclisme à Plouay (double projet avec le Chpt BZH Élites H)
- ❖ Championnat de Bretagne Élites Hommes :
  - VC Pontivyen à Le Sourn
  - Association Plouay Cyclisme à Plouay (double projet avec le Chpt BZH Femmes)
- ❖ Championnat de Bretagne de l'Avenir :
  - CC Plancoëtin à Saint-Potan
  - Team Pays de Dinan à Plumaudan
  - VC Quintiniais à Lanfains
- ❖ Championnat de Bretagne CLM Équipes :
  - Co-organisation, Team Sportbreizh AC Léonarde / EC Plestin Pays de Trégor
- ❖ Championnats de Bretagne non pourvus :
  - Championnat de Bretagne des 3ème Ct
  - Championnat de Bretagne PC
  - Championnat de Bretagne Masters
  - Championnat de Bretagne CLM Individuel

Régine LE TRAOU informe le CA que, pour les Championnats de Bretagne non pourvus, les appels à candidatures ont été relancés.

Eric GUÉZO revient sur le double projet de l'Association Plouay Cyclisme, il souligne que les Commissions Route et Féminines vont devoir travailler en collaboration, néanmoins ce double projet peut poser problème si seulement une seule des 2 candidatures est retenue.

## **5. Intervention de Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général.**

### 5.1 - Point sur les finances au 30/08/21, préparation bilan au 30/09/21.

Joseph LAPPARTIENT présente un document, nouveau au Comité Régional, mais déjà utilisé par le CD56. Un exemplaire papier est remis aux membres du CA.

Joseph LAPPARTIENT attire l'attention du CA sur le fait qu'il s'agit d'un document de travail interne, non visé par AGECA Conseils et donc non formel, qui a pour année de référence 2019, année "normale" avant impact Covid.

Didier MARCHAND invite les membres à la plus grande confidentialité concernant les documents qui sont mis à leur disposition, surtout lorsqu'il s'agit de documents internes et provisoires.

Joseph LAPPARTIENT détaille le document et signale que, à valeur aujourd'hui, le chiffre d'affaires 2021 correspond à une moitié d'année "normale".

François QUILLIVIC interroge Joseph LAPPARTIENT concernant les véhicules, il demande si l'augmentation des dépenses de ce poste correspond à un vieillissement du parc.

Joseph LAPPARTIENT confirme et stipule qu'il y a eu en plus quelques coups durs.

Bruno BAUDET souhaite connaître les critères de gestion du parc de véhicules. Joseph LAPPARTIENT signale qu'il n'y a pas de critères particuliers. Bruno BAUDET propose de définir une politique de gestion du parc de véhicules en fonction de différents critères comme le nombre d'années d'utilisation, le nombre de kilomètres, la vétusté...

Joseph LAPPARTIENT informe d'une réflexion en cours au sujet de l'assurance des véhicules. En effet, à ce jour ils sont assurés "tous risques" via la FFC de façon forfaitaire jusqu'aux 6 ans du véhicule, au-delà, ce dernier passe automatiquement au tiers sans changement de tarif.

Cyrille GUIMARD et Jonathan DARCEL demandent s'il y a une obligation à être assuré via la FFC. Joseph LAPPARTIENT répond que non d'où l'ouverture sur cette réflexion.

Karine CORRE souhaite des précisions concernant la ligne comptable "équipements coureurs VTT", Joseph LAPPARTIENT précise qu'il s'agit des plaques et dossards du VTT qui sont achetés par le Comité Régional et vendues directement par la Commission VTT lors des épreuves. Jonathan DARCEL souhaite savoir pourquoi cette ligne est négative. Joseph LAPPARTIENT explique qu'il s'agit d'un stock qui n'est pas au Comité Régional, donc pas contrôlable.

Marc LEFORESTIER, Jonathan DARCEL, Régine LE TRAOU soulignent que, s'il s'agit d'un stock, la ligne ne peut être négative. Il s'agit plutôt d'un élément de bilan : compte de tiers.

François QUILLIVIC interroge Joseph LAPPARTIENT concernant la ligne comptable "La Bretagne Cycliste" 2022. Joseph LAPPARTIENT signale qu'il s'agit du calendrier des courses.

Didier MARCHAND intervient en indiquant au CA que le BE a émis un avis favorable pour poursuivre l'édition du calendrier des courses mais dans une version allégée, sans le calendrier des épreuves.

Julien FISTAHL attire l'attention du CA sur les points suivants :

- l'édition d'un simple "annuaire" imposé en 3 exemplaires aux clubs est-elle justifiée ?
- la prise en compte du RGPD risque de rendre de plus en plus complexe le contenu de celui-ci.

Il souligne qu'il n'y a aucun intérêt à éditer un simple "annuaire" et qu'il est préférable de sortir un calendrier complet.

Les membres échangent longuement sur le sujet.

**Le CA valide à la majorité avec 5 abstentions, l'édition du calendrier des courses 2022 sous le format actuel et demande la mise en place du RGDP.**

## 6. Intervention de Marc LEFORESTIER, Vice-Président Délégué.

### 6.1 - Point sur l'ETR.

Marc LEFORESTIER informe le CA qu'il a eu une réunion avec Aurélien VAULÉON afin d'évoquer le fonctionnement global de l'ETR et plus particulièrement des collectifs Breizh Ladies et Club Bretagne Juniors. Il explique que le départ d'Arthur QUILLIEC en charge de la gestion du collectif, impose au Comité régional de se réorganiser. Il a donc échangé avec les CTD et finalement il propose de confier la gestion de la Breizh Ladies à Coralie SERO CTD du CD56 qui sera secondée par Yann LE NORMAND.

Bernard CALVEZ fait part de son avis peu favorable concernant l'intervention d'un prestataire dans un organe de sélection régional.

Marc LEFORESTIER souligne l'urgence à communiquer sur l'encadrement de la Breizh Ladies pour 2022, équipe qui évoluera en N1F. Il poursuit en expliquant qu'avec Aurélien VAULÉON, ils ont convenu de retenir un effectif de 8 à 10 féminines maximum et de catégorie Juniors et Espoirs.

Didier MARCHAND rappelle le rôle du Comité Régional qui est de pallier ce manque.

Eric GUÉZO rejoint Marc LEFORESTIER sur l'importance à communiquer l'encadrement et le label de la Breizh Ladies 2022 structure N1F, afin que les féminines ne prennent pas d'engagement envers d'autres structures. Il se félicite que l'encadrement de la Breizh Ladies soit assuré par une féminine et souligne qu'il partage l'avis de Bernard CALVEZ concernant l'intervention d'un prestataire dans un organe de sélection régionale.

Julien FISTAHL demande à Marc LEFORESTIER si l'on peut communiquer officiellement sur l'encadrement de la Breizh Ladies dont la gestion sera assurée par Coralie SERO CTD du CD56 sélectionneur, secondé par Yann LE NORMAND à l'encadrement, mais également sur le fait que la Breizh Ladies postule au label N1F pour 2022.

Marc LEFORESTIER confirme.

Cyrille GUIMARD fait la comparaison du fonctionnement Hommes / Femmes en matière de critère de labellisation, il souligne la réglementation restrictive qui ne permet pas aux féminines de participer aux épreuves hommes dès lors qu'une épreuve féminine est organisée.

Didier MARCHAND rappelle l'historique de cette réglementation régionale, il informe le CA qu'il a demandé à la Commission des Féminines d'engager une réflexion autour de ce sujet, de faire des propositions pour faire évoluer cette réglementation.

Eric GUÉZO aimerait qu'une réflexion soit menée concernant les diplômés d'État afin de connaître les effectifs en Bretagne et voir ceux qui sont actifs à ce jour. Il estime qu'à ce jour bon nombre d'entre eux ne sont pas en activité. Julien FISTAHL souligne que ce n'est pas simple, car la gestion des diplômés d'État est du ressort de la FFC, donc l'accès aux informations reste compliqué.

Marc LEFORESTIER rappelle le coût important pour un club d'avoir un éducateur professionnel.

Bruno BAUDET évoque le fonctionnement des clubs de BMX et souligne que les CD ne sont pas tous équivalents sur le sujet. Marc LEFORESTIER poursuit en indiquant que le fonctionnement du cyclisme traditionnel est différent de celui du BMX.

Marc LEFORESTIER évoque le Club Bretagne Juniors, suite au rendez-vous avec Aurélien VAULÉON il propose de ne pas reconduire celui-ci dans sa forme actuelle d'un collectif, mais plutôt de fonctionner par sélection où seraient déplacés uniquement les meilleurs éléments.

Julien FISTAHL souligne que l'appel à candidatures a déjà été fait.

Didier MARCHAND ne se montre pas très favorable à la suppression du Club Bretagne Juniors. Il rappelle que celui-ci a été créé en 2003 et qu'effectivement des aménagements doivent être faits.

Cyrille GUIMARD s'étonne de la lenteur à mettre en place le PST qui devrait être le reflet du programme de la campagne électorale. Didier MARCHAND rappelle que le PST est une ligne de conduite pour les 4 années à venir, qu'à ce jour la Fédération n'a pas donné de directives et que de

fait au niveau Régional, nous travaillons à notre propre PST qui est bien sûr tourné vers les coureurs, mais également vers la formation des dirigeants et éducateurs. Bruno BAUDET souligne que les 2 dernières saisons n'ont été simples pour personne (bénévoles que nous sommes) et qu'il faut en tenir compte.

Eric GUÉZO aimerait savoir si toutes les commissions travaillent sur cet axe PST, connaître leurs projets et les faire connaître rapidement en réponse au mail envoyé par Marc LE FORESTIER; La fin du 1er exercice arrivé, il y a urgence à connaître les axes fixés.

Joseph LAPPARTIENT intervient en indiquant que le PST est en cours d'écriture, Marc LEFORESTIER, précise qu'il convient d'attendre l'arrivée d'Aurélien VAULÉON pour avancer sur le sujet.

Julien FISTAHL rappelle que, lors de la réunion du BE du 02/09, il a été convenu une présentation du projet du PST 2021 - 2024 au CA de décembre.

Bruno BAUDET évoque les tarifs appliqués pour les vacances ETR, il formule quelques remarques.

Didier MARCHAND invite Bruno BAUDET à transmettre ses propositions à la Commission des Finances.

## **7. Intervention des Commissions.**

### 7.1 - Intervention de François QUILLIVIC, Président de la Commission Cyclo-Cross.

François QUILLIVIC rend compte des différents points évoqués lors de la réunion de la Commission Cyclo-Cross du 03/09/21. Avec notamment quelques aménagements concernant le Trophée Régional Cyclo-Cross où la grille de points reste inchangée avec le doublement des points attribués lors de la finale. Chez les Juniors/Seniors un bonus de points sera attribué à l'issue des 3 premiers tours au passage sur la ligne. La clôture des engagements pour les épreuves de Cyclo-Cross interviendra le mardi soir pour faciliter l'établissement de la grille de départ pour les arbitres et la duplication des programmes pour l'organisateur.

François QUILLIVIC rappelle que les manches de Coupe de France se déroulent en 2 étapes par week-ends pour les catégories Juniors, Espoirs et Seniors (Hommes et Femmes).

Marc LEFORESTIER évoque les déplacements à la manche finale de Coupe de France ainsi que les Championnats de France et les modalités de sélection des Cadets.

Marc LEFORESTIER souligne que ce n'est pas du ressort des Commissions de gérer les sélections mais plutôt des CTR et des CTD. Cyrille GUIMARD précise que les modalités de sélection sont bien du ressort des Commissions.

Eric GUÉZO fait remarquer le "challenge du nombre" avec 200 Cadets au départ d'un Cyclo-Cross, ce qui est complètement absurde.

Cyrille GUIMARD demande quelques précisions concernant la prise en charge des coureurs sélectionnés notamment pour les frais de déplacement. François QUILLIVIC lui indique le fonctionnement.

Cyrille GUIMARD précise qu'il est important qu'un coureur sélectionné soit intégralement pris en charge. Didier MARCHAND rappelle le fonctionnement en place pour les différentes disciplines qui ont toutes leurs spécificités et leur complexité.

Bruno BAUDET évoque les tarifs d'engagement qui n'ont rien de choquant et sont une nécessité pour les clubs organisateurs, Didier MARCHAND ne partage pas ce point de vue et regrette que l'on fasse des sélections par l'argent. Il indique qu'il fera part de son mécontentement à la FFC car dernièrement les tarifs de Coupe de France Piste sont passés de 0€ à 27€.

### 6.2 - Intervention de Jonathan DARCEL, Président de la Commission VTT.

Jonathan DARCEL rend compte des points évoqués lors de la réunion de la Commission VTT du 10/09/21.

Jonathan DARCEL demande des précisions sur certains points et certaines formulations dans le PV de la réunion du BE du 02/09/21. Il s'explique avec Joseph LAPPARTIENT concernant les aides COVID aux organisateurs.

Jonathan DARCEL poursuit avec les problèmes de la logistique du TFJV 2021 où il est inconcevable que cela se reproduise. Pour l'avenir il faudra intégrer beaucoup plus en amont la Commission dans l'organisation logistique de ce déplacement. Didier MARCHAND reconnaît qu'il y a eu des loupés dus en partie à plusieurs déplacements à cette même période.

Jonathan DARCEL évoque toute la difficulté de relancer et remotiver les organisateurs pour 2021, il souligne que les raisons sont diverses, coûts d'organisation trop élevés, désistement des municipalités, calendrier appauvri et pilotes démotivés.

Jonathan DARCEL ne souhaite pas revenir sur la polémique de l'organisation du Championnat de Bretagne XC à Taupont le 03/10, cependant il invite le CA à valider l'organisation des Championnats de Bretagne suivants sans prix :

- le 03/10 : Championnat de Bretagne XC à Taupont
- le 03/10 : Championnat de Bretagne DH à Ploec-sur-Lié
- le 10/10 : Championnat de Bretagne Trial à Hillion

Le CA valide à l'unanimité l'organisation des Championnats de Bretagne suivants sans prix :

- le 03/10 : Championnat de Bretagne XC à Taupont
- le 03/10 : Championnat de Bretagne DH à Ploec-sur-Lié
- le 10/10 : Championnat de Bretagne Trial à Hillion

Bruno BAUDET fait remarquer qu'il serait intéressant d'avoir une réflexion sur l'organisation des Championnats de Bretagne sans prix dans toutes les disciplines. Didier MARCHAND et Joseph LAPPARTIENT précisent que le sujet avait déjà été évoqué mais pas approfondi.

Jonathan DARCEL indique que certains documents officiels n'apparaissent pas sur le site du Comité Régional, il veut savoir s'il est possible d'y remédier.

Julien FISTAHL invite Jonathan DARCEL à transmettre les éléments directement à Michaël GILSON.

Jonathan DARCEL souhaite également la mise en place d'accès au site internet pour Karine CORRE afin d'intégrer les résultats VTT dès le dimanche soir. Julien FISTAHL indique que cela ne pose pas de problème et que ce point est également à voir avec Michaël GILSON.

Jonathan DARCEL évoque la situation de licenciés 2020 qui sont dans l'impossibilité de prendre une licence pour 16 mois. Julien FISTAHL apporte un éclaircissement, il précise que cela est possible pour ceux qui ne sollicitent pas une licence Juniors en 2022.

Le CA échange sur ce point de la réglementation fédérale et demande à Didier MARCHAND d'interpeller rapidement la FFC afin de pouvoir déroger à cette règle compte tenu du contexte compliqué des 2 dernières années.

Jonathan DARCEL souhaite terminer son intervention par 2 points importants.

Le premier concerne le fait que les élus du Comité Régional sont sollicités comme délégués afin de représenter le Comité régional sur les épreuves officielles, Challenges, Trophées, Championnats de Bretagne, Coupe de France. A ce titre, il trouve dommage qu'une dotation vestimentaire au même titre que l'ETR ne soit pas accordée.

L'ensemble du CA se montre favorable à la mise en place d'une dotation vestimentaire pour les élus. Joseph LAPPARTIENT précise que ce sujet a souvent été évoqué mais jamais finalisé.

Le second point concerne une réflexion à avoir au sujet de la formation et de l'accompagnement des dans leur rôle et leurs missions. Le CA partage cet avis.

#### 8. Questions diverses.

##### → Intervention d'Eric GUÉZO, membre.

Eric GUÉZO attire l'attention de membres du CA sur le point 5 du PV de la réunion du BE Fédéral du 10/06/21. Il trouve anormal en tant que licencié que cette décision soit uniquement du ressort du BE Fédéral et demande à Didier MARCHAND si le Conseil Fédéral va être interrogé. Didier MARCHAND précise que celui-ci se réunit en octobre. Eric GUÉZO poursuit en indiquant que la lettre d'intention est pour septembre, et souligne la position du Trésorier Général de la FFC.

Il demande à Didier MARCHAND d'interroger la FFC sur le niveau d'engagement des Comités et de la FFC sur ce point.

##### → Intervention de Bruno BAUDET, Vice-Président.

Bruno BAUDET souhaite communiquer quelques chiffres particulièrement inquiétants :

- en 2019, 84 commissaires BMX
- en 2020, 72 commissaires BMX
- en 2021, 52 commissaires BMX

Jonathan DARCEL indique que le constat est identique dans le VTT.

Marc LEFORESTIER souligne que c'est aux clubs de démarcher leurs licenciés et bénévoles pour les amener vers l'arbitrage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h25.

Secrétaire de séance : Julien FISTAHL, Directeur des Activités

- 
- Prochaine réunion du BE le jeudi 14/10 à 19h30 au siège du Comité Régional
  - Prochaine réunion du CA le samedi 04/12 à 8h30 au siège du Comité Régional
- 

Didier MARCHAND  
Président du Comité  
De Bretagne de Cyclisme



Régine LE TRAOU  
Secrétaire Générale

---

# **SYNTHÈSE DES DÉCISIONS**

---

- *Le PV de la réunion du CA du 29/05/21 est adopté à l'unanimité.*
- *Après discussion, le CA valide la mise en place dès que possible d'une réunion d'information et de sensibilisation sur les violences dans le sport par les CD. La même structure que lors de la première réunion sera sollicitée.*
- *A l'unanimité, le CA valide la convention présentée ce jour entre le Comité Régional et les Comités Départementaux*
- *En tenant compte de la modification proposée par le CA, celui-ci valide à l'unanimité les modifications apportées à l'annexe 3 du Règlement Intérieur - Règlement du FAES*
- *Le CA valide à la majorité avec 5 abstentions, l'édition du calendrier des courses 2022 sous le format actuel et demande la mise en place du RGDP.*
- *Le CA valide à l'unanimité l'organisation des Championnats de Bretagne suivants sans prix :*
  - *le 03/10 : Championnat de Bretagne XC à Taupont*
  - *le 03/10 : Championnat de Bretagne DH à Ploeuc-sur-Lié*
  - *le 10/10 : Championnat de Bretagne Trial à Hillion*